



AÏKIDO CLUB DE LA TILLE

NOUVELLE INSCRIPTION - ADULTE



Pièces à RENDRE à l'inscription

- x **1 Certificat médical de non contre-indication à la pratique spécifique à l'Aïkido (de moins de 2 mois)**[nécessaire pour l'obtention de la licence valable pendant 3 ans].
- x 1 photo d'identité (facultative, imprimée chez soi possible).
- x 1 fiche de renseignements.
- x 1 fiche d'autorisation de photographie.
- x 1 fiche FFAB pour la licence signée par les parents.
- x Règlement : 180€ annuel
 - par chèque : en 1 fois ou 3 fois mais fournir les 3 chèques à l'inscription à l'ordre de l'*AÏKIDO CLUB DE LA TILLE* avec la date d'encaissement souhaité sur les 3 chèques (le premier sera forcément encaissé en septembre pour payer la licence à la FFAB),
 - en espèce / coupons sport / chèques vacances ANCV / un mélange de tous ses moyens de règlement.

Pièces à CONSERVER

- x Le formulaire d'information sur les garanties d'assurance de la FFAB

[illegible]



AÏKIDO CLUB DE LA TILLE



Autorisation de photographie adultes

Je soussigné(e)

Demeurant :

autorise le club

AÏKIDO CLUB DE LA TILLE – 13 rue Pierre Briout – 21120 IS-SUR-TILLE

Lieu de pratique : Dojo d'Is-sur-Tille – rue du Colombier – 21120 Is-sur-Tille

à me prendre en photographie lors des cours, des stages, sorties et à utiliser mon image.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise le Club AÏKIDO CLUB DE LA TILLE à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par AÏKIDO CLUB DE LA TILLE ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans aucune limitation, pour une durée de 99ans, intégralement ou par extraits, et notamment : presse, exposition, publicité, projection publique.

Le bénéficiaire de l'autorisation, AÏKIDO CLUB DE LA TILLE, s'interdit expressément de procéder une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à votre disposition un justificatif à chaque parution des photographies sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en oeuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

En conséquence de quoi, je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Élection de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridictionaux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à le

Signature :

DEMANDE DE LICENCE SAISON 2018/2019

☐ NOUVELLE LICENCE

☐ RENOUELEMENT

☐ ENFANT 26 euros

dont part assurance : 1.25 €

☐ ADULTE 36 euros

dont part assurance : 0.75 €

☐ DIRIGEANT 56 euros

dont part assurance : 11.12 €

NOM DU CLUB :

NUMERO DE LICENCE :

NUMERO D'AFFILIATION :

GROUPE AIKIDO : ☐ AIKIKAI ☐ G.H.A.A.N. ☐ D.I.R.A.F. ☐ AUTRE :

BUDOS AFFINITAIRES :

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Sexe : ☐ M ☐ F

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Courriel :@.....

GRADE ACTUEL : DATE D'OBTENTION : I _ _ _ _

DATE D'OBTENTION DES GRADES DAN NATIONAUX : I _ _ _ _

1er DAN le I _ _ _ _

2^{ème} DAN le I _ _ _ _

3^{ème} DAN le I _ _ _ _

4^{ème} DAN le I _ _ _ _

5^{ème} DAN le I _ _ _ _

DATE D'OBTENTION
DES GRADES DAN AIKIKAI :

1er DAN le I _ _ _ _

2^{ème} DAN le I _ _ _ _

3^{ème} DAN le I _ _ _ _

4^{ème} DAN le I _ _ _ _

5^{ème} DAN le I _ _ _ _

Pour les ENSEIGNANTS :

BF N° : DATE :

BE1 N° : DATE :

BE2 N° : DATE :

CQP N° : DATE :

DEJEPS N° : DATE :

FONCTION :

☐ Président de Club ☐ Président Départemental

☐ AUTRE (préciser) :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

☐ Pour les nouveaux licenciés : je fournis un certificat médical datant de moins d'un 1 an.

☐ Pour les renouvellements : je certifie avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01.

(Je suis informé que la responsabilité de la F.F.A.B. et de ses organes déconcentrés ne peut être recherchée en cas d'erreur lors du renseignement de ce questionnaire).

☐ J'ai répondu par la négative à toutes les questions figurant sur le questionnaire. Dans ce cas je n'ai pas à fournir de certificat médical.

☐ J'ai répondu positivement à au moins une question figurant sur le questionnaire. Dans ce cas je fournis un certificat médical.

☐ J'atteste avoir pris connaissance de la notice d'assurance et adhérer simultanément au contrat collectif d'assurance souscrit auprès de ALLIANZ et à la licence F.F.A.B.

☐ J'ai été informé de l'intérêt de souscrire les garanties complémentaires optionnelles, accidents corporels.

☐ Je déclare avoir pris connaissance et adhère à l'ensemble des textes régissant le fonctionnement de la Fédération Française d'Aikido et de Budo, (FFAB) et de ses organismes.

☐ J'autorise la Fédération à recueillir les informations du formulaire pour la gestion du fichier des licenciés. Elles sont conservées et sont destinées à l'usage de la Fédération, de ses organes territoriaux, du club dans lequel je suis licencié(e) ainsi que les partenaires institutionnels de la Fédération (ex : Ministère des sports). Conformément à la loi, je peux exercer mon droit d'accès aux données me concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant la Fédération par mail et/ou par courrier.

DATE et SIGNATURE DU LICENCIÉ
ou du REPRESENTANT LEGAL

GARANTIES D'ASSURANCES A REMETTRE A CHAQUE LICENCE

CONTRAT N°58103727

CONTRAT LICENCE DE BASE FFAB RESPONSABILITE CIVILE ET INDIVIDUELLE ACCIDENT

ASSURES :

La FFAB, ses clubs affiliés, les dirigeants statutaires, le président, les adhérents licenciés à la FFAB, les professeurs diplômés d'état, les personnes bénévoles licenciées ou non de l'association, les préposés (extrait chapitre 5 des dispositions générales).

RESPONSABILITE CIVILE – Capitaux garantis :

Tous dommages confondus : 10.000.000€ par sinistre dont :

- Dommages matériels et immatériels consécutifs :

* 3.100.000€ par sinistre - franchise 100 €

Dommages Immatériels non consécutifs ou purs :

* 800.000€ par sinistre – Franchise 800 €

- Dommages en cours d'exploitation résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle :

Tous dommages confondus :

*600.000 € par année d'assurance franchise : 1.000€

Sans pouvoir dépasser 150.000€ par année d'assurance pour les frais de présentation et de réparation des dommages environnementaux.

Défense Pénale et Recours suite à accident : 50.000€ par année d'assurance - franchise 250€

Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux (chapitre 4 des dispositions générales)

INDIVIDUELLE ACCIDENTS :

Assurés sociaux et non assurés sociaux

Nous garantissons le paiement des prestations forfaitaires en cas d'accident corporel dont l'assuré serait victime au cours des activités assurées, y compris les déplacements.

Frais médicaux : jusqu'à concurrence de 7622€ par sinistre y compris le bris accidentel de lunettes - Sans franchise

Les soins dentaires et prothèses sont limités à 1500 € par dent avec un maximum de 3500€ par sinistre

Nous intervenons après remboursement effectué par le régime social et la mutuelle

Licenciés autres que Dirigeants

Garantie Décès : 15.000€

Incapacité permanente : 45.000€

Licenciés Dirigeants

Garantie Décès : 25.000 €

Incapacité permanente : 150.000 €

ACTIVITES ASSUREES :

Pratique des disciplines suivantes : Aikido, Budo, Aikitaiso, Sabre et pratique des armes en général ainsi que tous les sports affinitaires non compétitifs

EXCLUSIONS GENERALES :

Demeurent exclus les risques suivants : infarctus du myocarde, embolie cérébrale, hémorragie méningée, toutes allergies ainsi que leurs conséquences.

GARANTIE COMPLEMENTAIRE DIRIGEANTS ENSEIGNANTS

ASSURES :

Les Dirigeants et Enseignants nominativement désignés, titulaire d'une licence délivrée par la FFAB en cas d'accidents corporels dont ils seraient personnellement victimes à l'occasion de la pratique à titre d'amateur

A L'EXCLUSION DE TOUTES COMPETITIONS.

CAPITAUX :

Garantie Décès : 25.000 €
Incapacité permanente : 140.000 € Sans Franchise

Les indemnités journalières ne sont pas comprises dans cette garantie, il convient de souscrire à l'option facultative assurance complémentaire licence (voir tableau ci-dessous)

COMPLEMENTAIRE DIRIGEANTS

ACTIVITES ASSUREES :

Pratique des disciplines suivantes : Aikido, Budo, Aikitaiso, Sabre et pratique des armes en général ainsi que tous les sports affinitaires non compétitifs.

GARANTIE PROTECTION JURIDIQUE

La garantie est accordée personnellement aux Dirigeants de la FFAB , organisateur et professeur, et ce, lorsque cette activité rentre bien dans l'objet de la FFAB, et s'exerce sous couvert de celle-ci.

TERRITORIALITE :

La garantie s'applique à tous litiges qui relèvent de la compétence d'un tribunal de l'un des états suivants : France métropolitaine et départements d'Outre-mer, autres états membres de l'Union européenne, Andorre, Liechtenstein, Monaco, Saint Marin, Suisse et Vatican.

PROTECTION JURIDIQUE DIRIGEANTS

MONTANTS DE GARANTIE :

16.000€ TTC par litige dont expertise judiciaire 4.800€TTC par litige
Seuil d'intervention 380€TTC par litige

ASSURANCE COMPLEMENTAIRE A LA LICENCE FFAB N° 56996460 ADHESION FACULTATIVE A TOUS LES PRATIQUANTS LICENCIES

GARANTIES	CAPITAUX	FRANCHISES
<u>RESPONSABILITE CIVILE :</u> Tous dommages confondus Dommages matériels et immatériels sauf cas ci-après : Vol Biens remis ou déposés Dommages immatériels non consécutifs	1.000.000€ par sinistre 500.000€ par sinistre 15.000€ par sinistre 50.000€ par sinistre 300.000€ par sinistre	500€ 500€ 500€ 500€ 500€
ACCIDENTS CORPORELS	OPTION 1	OPTION 2
Décès	25.000€	50.000€
Incapacité permanente	40.000€	70.000€
Indemnité journalière	15€ par jour	30€ par jour
Frais médicaux	3.500€	5.000€
PRIME TTC	59,95€	76,30€

COMPLEMENTAIRE LICENCE FACULTATIVE

NB : Les bordereaux de souscription complémentaire licence à options sont disponibles dans les clubs ou au siège de la FFAB à BRAS ou bien sur simple demande par mail : mvp@samvp.com

